

L'ajournement

Pour en venir au sujet du débat de ce soir, le député a cité plusieurs représentants de l'industrie laitière ontarienne. Il serait bon, je crois, de vérifier la véracité de ses déclarations car ce ne serait pas la première fois que le député avance des faits qui sont infirmés par la suite. Nous n'avons certainement pas les mêmes sources, parce que d'après les renseignements dont je dispose, au milieu des années 70, les membres de l'industrie laitière de l'Ontario avaient accepté le principe de la conversion au système métrique. Ils ont adopté pour ce faire la formule de contenants en unités métriques. Le comité sectoriel qui s'est chargé de planifier la conversion a décidé que les contenants d'une pinte seraient remplacés par des contenants d'un litre, ceux de deux pintes par des contenants de deux litres et ceux de trois pintes par des contenants de quatre litres.

Tous les secteur de l'économie devaient veiller à ce que la procédure de conversion soit le plus économique et le plus rentable possible. En ce qui concerne l'industrie laitière, comme la plupart des contenants de trois pintes étaient en plastique et qu'ils étaient consignés, elle a tenu à épuiser son stock de contenants avant d'utiliser des contenants de quatre litres. C'est ce qui explique le retard.

Nous n'avons nullement imposé un changement radical ni obligé l'industrie laitière à engager des dépenses. Cette procédure remonte à déjà huit ou neuf ans. Dès 1979, on aurait remplacé tous les autres contenants de lait en Ontario. En d'autres termes, depuis trois ans, on y utilise des contenants de un et de deux litres. Quant à la substitution des contenants de quatre litres, nous n'y procédons que quatre ans plus tard. La date limite est fixée au 1^{er} avril prochain, ce qui laisse aux industriels et aux négociants suffisamment de temps pour prendre les dispositions qui s'imposent.

● (2210)

Logiquement, si le volume du contenant augmente, puisque quatre litres, cela représente 17 p. 100 de plus que trois pintes, il en coûte forcément plus cher pour acheter quatre litres de lait que trois pintes. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de rétablir les faits.

LES FINANCES—A) LES TAXES PAYÉES PAR LES AGRICULTEURS SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES. B) L'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT À L'ACHAT DE MACHINES AGRICOLES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour expliciter davantage une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Lalonde) le 7 décembre dernier. Essentiellement, j'ai parlé des montants que les agriculteurs canadiens devraient verser au gouvernement fédéral à la suite des hausses des prix de l'énergie survenues depuis les élections de février 1980.

Au seul chapitre des carburants agricoles, soit l'essence et le diesel, les agriculteurs canadiens ont dû verser une somme supplémentaire d'au moins 300 millions de dollars à la trésorerie fédérale. Le gouvernement soutient que ce n'est pas une forme de taxation mais une autre forme de recettes. Mais tel n'était pas l'objet de ma question. C'est le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui a soutenu cela.

Essentiellement, cet argent est enlevé aux agriculteurs à un moment de grandes difficultés. Il se peut que le revenu agricole

net subisse une diminution générale de 15 p. 100, cette diminution pouvant atteindre 30 p. 100 dans certains secteurs. On comptera peut-être 400 faillites agricoles cette année, soit un chiffre record jamais atteint.

En dépit de tous ces faits, le ministre des Finances a parlé des prix que proposait le gouvernement conservateur en 1979. Il a aussi abordé d'autres questions qui ne concernaient pas la mienne. Les projets du gouvernement conservateur de 1979 ne comptent plus pour l'instant. Bien sûr, comme le gouvernement l'a souligné, nous n'avons pas conclu d'entente sur les prix de l'énergie.

Ce qu'il convient de rappeler c'est que le ministre de l'Agriculture a promis un dégrèvement sur les prix de l'énergie. À l'heure actuelle, les agriculteurs versent environ 40 p. 100 de leurs frais d'énergie au Trésor fédéral. L'agriculture étant en difficulté, elle mérite d'être considérée comme un producteur primaire au même titre que l'industrie pétrochimique. Des questions ont été posées aujourd'hui au sujet de cette industrie qui ne construit pas d'établissements ni ne crée d'emplois parce que les taxes de préproduction, que prélève le gouvernement fédéral sur la matière première, l'empêchent d'être compétitive. Cette industrie cherche d'autres horizons. À cause de la récession mondiale et des problèmes généraux dont souffre l'industrie pétrochimique, elle ne prévoit pas d'expansion dans un proche avenir.

La manière dont le gouvernement établit les prix dans l'agriculture et dans l'industrie pétrochimique, laquelle fabrique des engrais agricoles, peut influencer la relance de notre économie. Si nous les pénalisons, si nous les empêchons d'être compétitives, si nous les acculons à la faillite, la reprise économique n'est pas pour demain. Nous continuerons à affaiblir l'économie par des pertes d'emplois, de productivité que les Canadiens pourraient mettre en valeur, et nous n'irons jamais nulle part. Par conséquent, nous demandons au ministre des Finances d'étudier la possibilité d'accorder aux agriculteurs un dégrèvement d'impôt pour les dépenses énergétiques, ainsi que l'a maintes fois promis le ministre de l'Agriculture surtout en cours de campagne électorale.

● (2215)

J'ai demandé au ministre des Finances s'il remplirait la promesse qu'il a faite de procurer à tous les Canadiens du pétrole et du gaz naturel à bon compte et il m'a répondu qu'il savait, en effet, que ce sont des dépenses onéreuses mais qu'il n'y peut rien. Il a ensuite longuement péroré sur ce qui aurait pu se produire, mais là n'est pas la question. Je voudrais bien connaître la réaction du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher).

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais gré au député de nous avoir rappelé que personne n'aime les impôts et je suis de son avis. Personne n'aime payer des impôts. Cependant, j'espérerais que l'un ou l'autre des députés ferait preuve d'un peu de logique et serait en mesure d'établir une distinction entre les remises d'impôt, d'une part, et la véritable activité économique de l'autre. Nous ne favoriserons pas automatiquement la relance de l'activité économique grâce aux remises d'impôt. Le député a invoqué cet argument et je suis au regret de ne pouvoir partager son avis à ce sujet.